

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

## **Arrêté du 5 septembre 2019 fixant, au titre de l'année 2019, la composition du jury du concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs en chef du développement durable**

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury,

Vu l'arrêté du 25 avril 2019 modifié autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs en chef du développement durable et fixant le nombre de postes,

### **Arrête :**

#### **Article 1er**

Le jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable est composé comme suit :

#### Présidente du jury :

Mme Olga LEFEVRE-PESTEL, ingénieure en chef des travaux publics de l'Etat.

#### Membres du jury :

M. Yannick ALIROL, attaché d'administration de l'Etat ;

Mme Aurélia CUBERTAFOND, administratrice en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes ;

M. Farid HATCHANE, ingénieur des travaux publics de l'Etat ;

M. Christophe LASSALLE, ingénieur des travaux publics de l'Etat ;

Mme Isabelle MONMOUSSEAU, ingénieure des travaux publics de l'Etat.

#### Concepteur de sujet et correcteur :

M. Arnold RONDEAU, administrateur des affaires maritimes.

## Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 septembre 2019

La ministre de la transition écologique et solidaire,  
Pour la ministre et par délégation,

La cheffe de bureau  
des recrutements par concours

**Signé**

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE